



Réunion du groupe designers intégrés chez **PLASTIC OMNIUM ENVIRONNEMENT.**

12 designers intégrés se sont retrouvés le mercredi 15 juin chez Plastic Omnium.

Après un rapide tour de table, une présentation de l'activité Plastic Omnium Environnement, du rôle et de l'apport du design dans un environnement très normé, nous découvrons le showroom extérieur. Comme il se doit, nous prolongeons cet après-midi d'échanges et de discussions au restaurant.

Plastic Omnium Environnement

L'unité est encore à Sainte-Julie pour deux mois avant de déménager à Saint-Priest sur un site dédié.

Filiale du groupe Plastic Omnium dont le CA est réalisé à 95 % dans le secteur automobile, lui même divisé en 2 unités : POAI (réservoirs de carburants) et POAE (pièces automobiles extérieures).

Le groupe français est toujours une entreprise familiale détenue par la famille Burelle.

CA 2015 6 milliards d'euros

présence dans 30 pays sur 4 continents avec 120 sites industriels

26 000 collaborateurs

PO environnement

CA 2015 385 millions d'euros

présence dans 16 pays avec 11 sites industriels

2 000 collaborateurs

leader européen du marché de la conteneurisation des déchets, concurrencé par un grand nombre de petits acteurs

Une activité soutenue par la loi transition énergétique qui aide financièrement les communes pour la gestion des déchets et donc à s'équiper de bacs de tri sélectifs

Activité de Plastic Omnium Environnement :

- équipement pour la gestion des déchets (livraison et pose d'un produit fini)
- installation, maintenance et lavage
- solutions matérielles et logicielles pour la gestion des déchets





Côté **industriel**,

l'entreprise maîtrise tous les process de fabrication des différentes matières utilisées : plastique, métal, béton. Le laboratoire de tests est intégré ce qui permet de garantir des produits de qualité, le respect des normes et au delà.



Côté **éco-conception**,

un produit a été fabriqué en canne à sucre, mais pour le moment la série n'a pas été renouvelée.

Les 2 axes les plus développés et efficaces concernent

- l'économie circulaire : tous les contrats proposent aux communes la récupération et le recyclage des bacs afin de réintégrer la matière recyclée dans le cycle de fabrication
- la conception des pièces pour un allègement du poids et donc de la quantité de matière utilisée ainsi que la gerbabilité des pièces. Par exemple sur le bac roulant simple, l'équipe est arrivée à - 42% sur le poids du couvercle et - 18 % du poids du bac.



Le rôle du design.

Peu de communes ont des responsables du design, elles ne prennent pas encore en compte l'utilisateur. La collecte des déchets est réalisée par une entreprise appelée collecteur. Tous les camions sont aujourd'hui équipés de peignes qui permettent la pesée des déchets mais aucune commune ne récupère de données ou d'informations utilisateurs afin d'améliorer les expériences d'usage. (état des bacs, taux de remplissage, apport volontaire etc) Pour le moment les actions vers les citoyens sont des actions de communication (incitation au tri) ou des actions sanctions (un contrat pour un poids de déchets pré-défini) mais aucune action n'est encore en place pour valoriser l'utilisateur qui participe à l'apport volontaire et au tri sélectif.

Aussi, l'offre produits et services de Plastic Omnium Environnement est amenée à évoluer vers une offre de solutions globales prenant en compte les attentes et besoins des utilisateurs.

Concevoir un bac de collecte c'est avant tout :

- respecter des normes de sécurité (tailles des orifices, résistance au poids, résistances aux conditions météo...),
- respecter des normes de collecte (normes des camions et du système de vidage...)
- optimiser les opérations de maintenance des collecteurs (démontage simple et sécurisé pour un seul opérateur, nettoyage...)
- tenir compte des contraintes de fabrication multimatériaux : les bacs sont souvent injectés ou rotomoulés, en polyéthylène. Les conteneurs contiennent de l'acier inoxydable, intègrent du bois, et du béton.

Fabien Delwal est le seul designer de l'entité, il travaille en étroite collaboration avec le service R et D. L'entreprise ayant comme cœur de métier l'automobile, les process, les tests qualité, les normes de sécurité font partie des éléments incontournables de la conception. Pour cela le service dispose de logiciels de calcul de structure, d'imprimantes 3D et réalise des prototypes.



Le dernier projet en date :

Un projet intégrant l'utilisateur.

Un dispositif d'apport volontaire pour le tri des déchets dans Paris, présenté lors de la COP21.

Les immeubles de Paris sont peu équipés pour le tri, la taille des immeubles ne le permettant pas.

La ville souhaite donc proposer des points d'apport volontaire pour le papier, les emballages, les textiles et le verre.

Un mobilier urbain qui serait installé sur des places de parking, qui abriterait des bacs roulants que les collecteurs viendraient régulièrement vider. Le ramassage se fait déjà 7 jours sur 7.

En terme d'ergonomie, les trappes d'ouvertures sont automatiques, plus besoin pour l'utilisateur de toucher le bac pour jeter ses produits à recycler.

L'installation est autonome car alimentée par panneaux photovoltaïques.

1 concept a été réalisé pour la COP 21.

3 prototypes sont installés le 20 juillet 2016 pour des test en conditions réelles, avant un déploiement de 40 stations en octobre 2016 pour une expérimentation à grande échelle sur 5 arrondissements de Paris, pour une durée de 6 mois avant d'exploiter les retours des utilisateurs de manière significative. D'autres collectivités sont intéressées par le concept, et vont suivre de près les résultats de cette expérimentation menée par Eco-Emballages.



Parcours de designer **Fabien DELVAL**

Etudiant de 1991 à 1995 à l'ISD (Institut Supérieur du Design de Valenciennes), puis à l'ESPACE Sbarro (Suisse) en 1995, Fabien travaille quelques temps en agence avant de rejoindre en 1998 le groupe Plastic Omnium pour l'activité automobile.

C'est en 2009 qu'il devient designer de l'unité Plastic Omnium Environnement. Depuis 2015, il a élargi son champ d'action vers l'Open Innovation et le Design Thinking, tout en conduisant des projets pour la R&D.



La FéDI : Fédération des Designers Industriels, est un groupement national de designers qui fédère les professionnels du design : indépendants, agences de design, designers intégrés, tous en relation directe avec les entreprises.

La FéDI, mène des actions de terrain, code de déontologie, outils juridiques, animation réseau pour structurer la profession et contribuer au développement du métier de designer.

Le bureau de l'association et les membres des groupes de travail sont bénévoles, les adhésions sont donc le reflet du soutien que les professionnels portent au travail réalisé comme l'écriture de ce document.

Elles témoignent de l'investissement des professionnels et garantissent la légitimité du groupe et du bureau à les représenter auprès de différentes instances institutionnelles, y compris internationales

Pour plus d'info ou pour participer à nos rencontres, contactez : abourrelrier@federation-du-design.com.

Le Label Designer

Depuis 2 ans, toute l'équipe de la Fédi se concentre sur l'écriture et le déploiement du label Designer.

Grâce à nos groupes de travail et à la contribution de designers de tous métiers, exerçants en tant qu'indépendants, agences, intégrés, les modalités et le dossier de candidature sont maintenant définis.

Le document de synthèse est en cours de finalisation.

Il doit permettre d'initier la phase de lancement auprès d'un groupe de candidats pilote au Label à l'automne 2016.

**VOUS SOUTENEZ NOTRE ACTION,
ADHEREZ À LA FÉDI !**

Structure

→ **Raison sociale :**

Adresse : Code postal : Ville :

Tél : Web :

→ **Secteur :**

- Agence design produit design d'espace
 Indépendant design graphique design global Autre :
 Ecole Formations proposées :
 Collectif
 Entreprise Secteur d'activité :

→ **Designer adhérent (1 bulletin par adhérent)**

Nom : Prénom : Fonction :

Email :

Cotisation

- **Designer indépendant ou intégré** (valable pour un seul adhérent) : **120 euros**
- **Agence de design** (valable pour l'agence + un adhérent) : **120 euros**
- Designer appartenant à une agence adhérente :** **60 euros**
- **Groupe : école, service design intégré, collectif, fédération :** **400 euros**
- donne droit à une réduction aux designers et étudiants membres du groupe
- **Designer appartenant à un groupe adhérent :** **60 euros**
- **Etudiant d'une école non adhérente :** **60 euros**
- **Etudiant d'une école adhérente :** **30 euros**

Cotisation valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, sauf pour les écoles valable pour l'année scolaire du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016.

Mon adhésion m'engage à avoir pris connaissance des statuts et à respecter le code de déontologie de la Fédi ainsi que ses règles de bon fonctionnement et sera effective après réception par la Fédi d'un chèque, à l'ordre de Fédi, du montant de ma cotisation pour l'année 2015.

Je note que, conformément à ses statuts, la Fédi se réserve le droit d'invalider une demande d'adhésion dans le cas où l'activité du demandeur ne rentrerait pas dans le champ de ses activités syndicales.

→ **J'accepte que mes coordonnées soient publiées sur le site de la Fédi dans la liste des adhérents**

Date :

Signature de l'adhérent / cachet de l'entreprise :

→ Préambule

- Le design industriel est une activité de type résolution de problèmes, qui consiste à créer, selon des paramètres économiques, techniques, fonctionnels et esthétiques, des produits, objets ou systèmes qui seront ensuite fabriqués et commercialisés.
- La FéDI adhère à l'ICSID en tant que syndicat.
- Le présent code de déontologie est le fondement de notre syndicat. Son objectif est d'énoncer les bases éthiques liées à la pratique du design et acceptées par tous les membres dudit syndicat.
- L'adhésion à la FéDI implique le respect du code de déontologie.
- Tout manquement constaté exclue de fait et automatiquement le membre adhérent concerné.

→ La responsabilité du Designer envers le Demandeur.

- Le Designer est un consultant et a, en tant que tel, un devoir de conseil envers le Demandeur dans la limite de ses compétences.
- Il s'abstient de fournir des services pour lesquels il n'aurait pas les compétences requises.
- Dans l'exercice de la mission qui lui a été confiée, et dans le cadre des savoirs et règlements qui constituent les règles de son Art, le Designer apporte au Demandeur le concours de tout son savoir et de toute son expérience.
- Le Designer recherche des solutions qui sont en accord avec les principes d'un développement durable.
- Le Designer a la responsabilité de mettre en œuvre les moyens nécessaires au respect de la confidentialité des informations qui lui seront confiées dans le cadre de l'étude.
- Le Designer ne travaillera pas simultanément sur des natures de commandes qui seraient directement en concurrence sans en informer les Demandeurs ou les employeurs concernés.
- La production du Designer relève du cadre légal de la propriété intellectuelle et artistique, et de ce fait, les droits qui en découlent doivent faire l'objet d'une information et d'une entente préalable avec le Demandeur.
- Le Designer refuse de se prêter à des opérations de nature à léser les droits des tiers ou à entraîner des possibilités d'accidents.

→ Responsabilité du designer envers les autres designers

- Il doit toujours préserver la dignité, l'honorabilité et la réputation de la profession.
- Il ne doit jamais, par négligence, ni intentionnellement, porter atteinte à la réputation ou au travail d'autrui.
- Le designer ne tentera pas de faire concurrence à un autre designer au moyen de réduction délibérée d'honoraires ou par toute autre incitation déloyale.
- Il n'acceptera pas de son client d'instructions qui impliqueraient un plagiat conscient, ni n'agira d'une manière qui impliquerait un plagiat conformément au code de la propriété intellectuelle et artistique en vigueur.
- Il ne reprend le travail d'un autre designer qu'à la demande expresse et écrite du demandeur, et dans ce cas il doit se comporter dans le respect d'une conduite professionnelle digne des règles de bienséance.
- Lorsqu'il accepte des stagiaires sur son lieu de travail, le designer doit assumer auprès d'eux son rôle de conseiller et/ou de tuteur.

→ La rémunération du designer

- Le Designer est rémunéré exclusivement par des émoluments librement convenus par contrat avec le Demandeur. Il s'interdit de recevoir remises, commissions, avantages ou dons quelconques d'un tiers en dehors de cette rémunération.
- Le Designer n'accepte aucune rémunération qui pourrait entacher l'indépendance du jugement.
- Le Designer qui a des liens financiers avec une compagnie ou une firme pouvant bénéficier des recommandations faites par lui au cours de son travail en avisera par avance le Demandeur ou son Employeur.
- Le Designer ne fournit pas d'avant-projets (même) sommaires non rémunérés.
- L'étude de design ne débute que lorsqu'un accord formellement établi entre les parties aura été conjointement accepté.
- Le Designer ne participe à aucun concours international et national ouvert dont les conditions ne seraient pas conformes aux règlements établis par l'ICSID.
- Qu'il s'agisse d'une commande directe, d'une consultation ou d'un appel d'offres, l'objet de la demande ainsi que ses modalités artistiques, techniques et financières doivent être clairement formulés dans le respect des lois en vigueur (codes des marchés publics, éligibilité aux subventions, droits d'auteur et propriété intellectuelle par exemple) et, si possible, des recommandations professionnelles.